

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Président : François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN
M. Arnaud HOURDIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL
M. Erik LINQUIER
Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)
Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation : 16 juin 2014
Date d'affichage de la convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de membres présents : 52
Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.11 : Avenant n°5 à la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2.

- **M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Règlement Européen n°1370/2007 du 23 octobre 2007 relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-18 II;

Vu l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile-de-France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

Vu la délibération n°2006/1161 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) 13 décembre 2006 portant adoption d'un nouveau cadre contractuel avec les entreprises privées d'Ile-de-France, au sens de l'article 6 bis du décret du 7 janvier 1959 ;

Vu la délibération n°2010/10140 du conseil du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) du 17 février 2010, relative à l'approbation du Contrat d'exploitation de type 2 pour le réseau de Versailles Grand Parc – Le Chesnay ;

L'objet de ce 5^{ème} avenant porte sur deux projets de renfort d'offre bus :

- **La mise en place d'une desserte par bus entre la zone d'activités Bois des Roches à Châteaufort et la gare de Versailles Chantiers.**

Dès novembre 2014, l'entreprise Safran prévoit de s'installer sur le site de l'ancienne entreprise Nortel, dans la zone d'activités du Bois des Roches, sur la commune de Châteaufort. A terme, ce sont près de 1500 salariés qui travailleront sur ce site.

Afin de faciliter les déplacements de ces salariés, les élus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ont souhaité mettre en place une nouvelle liaison par bus entre la gare de Versailles Chantiers et la zone d'activités du Bois des Roches à Châteaufort. Cette ligne permettra une correspondance assurée avec les trains « directs » en provenance ou à destination de Paris Montparnasse. Elle permettra par ailleurs d'améliorer l'offre de transport pour les communes de Châteaufort, Toussus-le-Noble et Buc.

Cette desserte sera intégrée à la ligne 39-262-262, en tant que sous-ligne.

Le montant global du projet est de 268 K€ HT (valeur 2008) par an. Le taux de recettes est estimé à 18 K€ HT (valeur 2008) par an.

- **L'intégration au plan de transport de la ligne 027-027-011 de la course de 7h40 entre Bois d'Aroy et le lycée Mansart à Saint-Cyr-l'Ecole.**

La sous-ligne 02 de la ligne 027-027-011 HOURTOULE « Bois d'Arcy – Versailles » permet aux lycéens résident dans la commune de Bois d'Arcy de rejoindre leur lycée de secteur, le lycée Mansart, situé à Saint-Cyr-l'Ecole.

Face à la demande en augmentation sur cette ligne, le STIF a autorisé, durant une phase expérimentale d'une durée de six mois, la mise en place d'un doublage sur la course de 7h40. Suite à cette expérimentation, le STIF a souhaité mettre fin à ce doublage pour la fin de l'année scolaire. Les élus de Versailles Grand Parc ont décidé lors du conseil communautaire du 10 avril 2014 de conserver ce doublage scolaire en finançant à 100% le surcoût de cette offre jusqu'à la fin de l'année scolaire.

A partir du 2 septembre 2014, le STIF a décidé d'intégrer ce doublage scolaire dans le plan de transport de la ligne Hourtoule 11.

Le montant global du projet est de 28 K€ HT (valeur 2008). Le taux de recettes est estimé à 1 K€ HT (valeur 2008).

Conformément aux règles de financement définies dans la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, les deux projets sont financés par le STIF et par Versailles Grand Parc de la manière suivante :

- Le STIF finance la totalité des recettes reconstituées (passe Navigo, cartes Imagin'R,...) ainsi que les subventions liées à l'acquisition des véhicules (contribution C2) ;
- Le solde des charges est financé à parts égales entre le STIF et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La participation annuelle de Versailles Grand Parc pour ces deux projets de développement d'offre s'élève à un montant annuel fixé à :

K€ (constants 2008) HT	2014	2015	2016
Total des contributions de Versailles Grand Parc (K€)	127	120	116

La participation de Versailles Grand Parc est indexée chaque année par application de la formule décrite à l'annexe B.5 de la convention partenariale tripartite.

La mise en œuvre de ces modifications sera effective dès :

- le 2 septembre 2014 pour le doublage de la ligne Hourtoule 11 ;
- le 3 novembre 2014 pour la liaison ZA Bois des Roches ⇔ gare de Versailles Chantiers.

Cette évolution de la participation forfaitaire de Versailles Grand Parc nécessite un avenant à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 Versailles Grand Parc – Le Chesnay.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- 1) *d'approuver l'avenant n°5 à la convention partenariale tripartite associée au contrat d'exploitation de type 2 de Versailles Grand Parc - Le Chesnay, relatif à la réactivation de la ligne SAVAC entre la gare de Versailles Chantiers et ZA Bois des Roches ainsi que le doublage d'une course sur la ligne Hourtoule 11.*
- 2) *que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 67443 « Subventions aux fermiers et concessionnaires » ;*
- 3) *d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et les actes afférents.*

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

*Nombre de présents : **52***

*Nombre de suffrages exprimés : **59** (incluant les pouvoirs)*

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

.....

.....